

Plan d'intention des investissements 2025-2034





Plan d'intention des investissements 2025-2034

Adopté en août 2024 par le Conseil d'Etat, le plan d'intention des investissements (PII) 2025-2034 présente la vision du gouvernement en matière d'investissement pour les dix prochaines années.

Cette planification, qui reflète les ambitions du programme de législature, prévoit 12.7 milliards de francs d'investissements afin d'améliorer la qualité de vie et répondre aux besoins des habitants et habitantes du canton et de sa région.

Le Conseil d'Etat maintient l'effort dédié à faciliter les transitions écologique et numérique, tout en favorisant le soutien à l'économie locale. Dans cette perspective, environ 5.4 milliards de francs seront dédiés à la transition écologique, soit 42% des investissements inscrits au PII. Les investissements prévus pour la transition numérique s'élèvent à 1.2 milliard de francs.

Les investissements se concentrent principalement sur les politiques publiques suivantes : mobilité (25%), formation (19%), environnement et énergie (12%), sécurité, population et justice (10%), santé (8%), et aménagement et logement (4%). Ils sont répartis entre le renouvellement et l'entretien des actifs existants (crédits de renouvellement) et la création ou l'acquisition de nouveaux actifs.





Plan d'intention des investissements 2025-2034

Le PII constitue un outil de pilotage important qui permet aux autorités d'identifier les intentions et les principaux projets que les départements souhaitent réaliser ou initier sur les dix prochaines années.

Cette démarche implique un examen approfondi des besoins, ce qui permettra au Conseil d'Etat de prioriser les réalisations en fonction, notamment, de la mise à disposition de moyens supplémentaires par le Grand Conseil, de la capacité du tissu économique local (entreprises, main-d'œuvre) à répondre à la demande, des potentielles oppositions qui pourraient retarder ou empêcher la réalisation des travaux, et du succès des subventions aux privés.

La question de l'urgence climatique, et même plus largement environnementale, demeure au cœur de cette planification.

Le canton se veut exemplaire tant sur les mesures de transition (décarbonation des transports, sobriété énergétique, ...), que sur les mesures d'adaptation au réchauffement climatique et de préservation de la biodiversité. Ainsi, des projets emblématiques tels que la rénovation des bâtiments de l'Etat (1 milliard), l'octroi de subventions en faveur des propriétaires privés pour l'assainissement énergétique des bâtiments (500 millions), ou le lancement d'un vaste programme d'arborisation du territoire (612 millions) marquent l'engagement du canton dans la voie de la préservation du climat. La mobilité vient en complément à cet effort avec les études et la construction de nouvelles lignes de tramways (par exemple les projets de prolongement du tram de la place des Nations au Grand-Saconnex puis à Ferney-Voltaire, et du tram jusqu'à Saint-Julien-en-Genevois). D'autres projets de mobilités sont prévus, tels que l'extension du réseau ferroviaire genevois, ou les aménagements de mobilité douce.

Les projets identifiés concernent également la construction et la rénovation d'écoles et de bâtiments universitaires (nouveau cycle d'orientation dans le PAV, UNI - Centre des sciences physiques et mathématiques), le développement d'infrastructures sportives cantonales (nouvelle patinoire du Trèfle-Blanc, pôles football pour le Servette FC), et l'amélioration des équipements et bâtiments hospitaliers du canton en coordination avec les Hôpitaux universitaires de Genève (construction d'un nouvel hôpital des enfants, d'une nouvelle clinique de psychiatrie générale, démarrage du master plan de transformation de la Zone Nord de Cluse-Roseraie).

De plus, les conditions d'accueil dans les établissements publics pour l'intégration (EPI) et accueillant les personnes handicapées (EPH) seront améliorées et de nouvelles places créées.

Dans le domaine des relations extérieures, le Conseil d'Etat prévoit le versement de subventions d'investissement, conjointement avec la Confédération, afin de participer à des projets immobiliers (infrastructures, conférences) liés à l'attractivité de la Genève internationale.

Enfin, le PII soutient la politique sécuritaire du canton avec la prise en compte du plan directeur des infrastructures pénitentiaires adopté par le Grand Conseil en mars 2023, le lancement d'un plan directeur pour les bâtiments de la police, et la construction d'un nouveau centre de sécurité pour la police de la navigation sur la rade.

Le Grand Conseil concrétisera la politique de développement des infrastructures du canton au travers du vote des différents projets de lois d'investissement.

Mobilité



3'174 millions

L'Etat investira significativement dans l'extension du réseau de tramways, la mise en service de bus à haut niveau de service (BHNS), et le développement ferroviaire de l'agglomération avec les travaux de la gare souterraine de Cornavin et de son interface.

Des études sont également lancées sur l'axe Nord-Sud du canton pour proposer une nouvelle ligne ferroviaire pour compléter le réseau du Léman Express.

L'Etat participe à l'électrification des véhicules TPG dont la propulsion sera 100% électrique d'ici 2030.

Enfin, de nombreux aménagements en faveur de la mobilité active, avec de nouvelles voies vertes ainsi que des axes forts cyclables, seront construits totalisant quelque 175 km d'itinéraires supplémentaires d'ici 2032.

Durant la période 2025-2034, l'Etat envisage d'investir un montant total de 3'174 millions dans le domaine de la mobilité. 17% de ces investissements sont dédiés au renouvellement et au maintien des actifs existants, soit 541 millions. Le solde de 2'633 millions est destiné à la création ou l'acquisition de nouveaux actifs dont les principaux sur la période du PII sont :

Projets principaux <i>en millions de francs</i>	Coût total ⁽¹⁾	Montant sur la période 2025-2034	Loi votée
	Net	Net	
Projet d'agglomération de la première à la quatrième génération	1'051	622	✓
Futurs développements du réseau tram (lignes tangentielles)	520	249	✓ (études)
Electrification de la flotte de véhicules des TPG	350	248	✓
Extension de la capacité de la gare Cornavin (travaux principaux)	425	189	✓
Tramway Nations - Grand-Saconnex - Aéroport	157	137	✓
Projet d'agglomération de cinquième génération et suivants	431	133	
Tramway entre Genève et Saint-Julien	201	112	✓
Bus à haut niveau de service Grands Esserts et Vernier	113	93	✓
Développement axes forts vélos d'intérêt cantonal	98	71	✓ (études)
Développement d'une nouvelle ligne ferroviaire Nord-Sud (études)	30	29	✓
Financements transfrontaliers	100	69	

⁽¹⁾ Le montant indiqué est la part des dépenses prévues incombant au canton, déduction faite de recettes à recevoir (subvention fédérale par exemple) pour la totalité du projet (y compris des études).

Formation



Nouveau bâtiment l'école secondaire II Noëlla Rouget

2'380 millions

L'enseignement public accueille dans les écoles et hautes écoles plus de 100'000 jeunes et connaît une augmentation constante d'effectifs depuis plusieurs années. Ceci représente un défi important pour maintenir une école de qualité, des infrastructures en suffisance et un encadrement adéquat.

Sur les dix prochaines années, de nouveaux établissements de formation sont prévus, ainsi que la rénovation de nombreux bâtiments.

Durant la période 2025-2034, l'Etat envisage d'investir un montant total de 2'380 millions dans le domaine de la formation. Près de 33% de ces investissements sont dédiés au renouvellement et au maintien des actifs existants, soit 778 millions. Le solde de 1'602 millions est destiné à la création de nouveaux ouvrages ou à des rénovations importantes de bâtiments dont les principaux sur la période du PII sont :

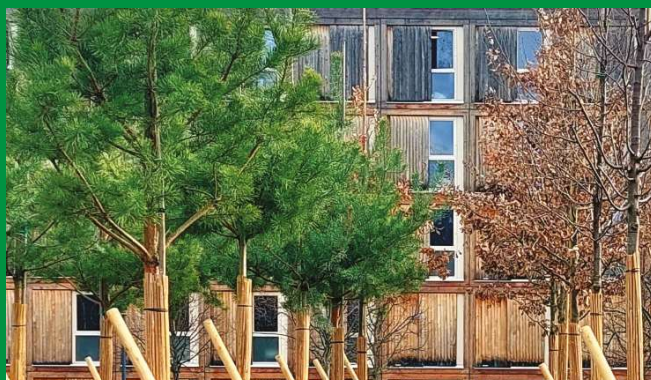
Projets principaux <i>en millions de francs</i>	Coût total ⁽¹⁾	Montant sur la période 2025-2034	Loi votée
	Net	Net	
CO, CFP santé et CFP social à Bernex	319	310	✓ (études)
Ecole secondaire II Noëlla Rouget	187	180	✓ (études)
UNI - Centre des sciences physique et mathématiques (CSPM)	168	175 ⁽²⁾	✓ (études)
Ecole secondaire II à Confignon	154	152	✓ (études)
Futur CO sis à Balexert	96	89	✓
Enseignement spécialisé (ECPS)	77	77	- ⁽³⁾
CO au PAV	108	65	
Haute école de santé à Champel et pavillon modulaire sur le site du CFPS à Ternier	89	63	✓
HEPIA - Nouveau bâtiment Prairie	98	38	
UNI - Student center	116	24	

⁽¹⁾ Le montant indiqué est la part des dépenses prévues incombant au canton, déduction faite de recettes à recevoir (subvention fédérale par exemple) pour la totalité du projet (y compris des études).

⁽²⁾ Le coût total net est plus petit que le montant net sur la période du PII en raison de la proportion importante des recettes à recevoir en dehors de la période décennale.

⁽³⁾ Cette ligne est composée de deux projets distincts destinés à la construction d'écoles pour l'enseignement spécialisé.

Environnement et énergie



Pépinière du parc Rigot pour les futures plantations du projet
« Tram des Nations – Grand-Saconnex »

1'578 millions

Afin de répondre aux enjeux de durabilité, le Conseil d'Etat a décidé d'investir substantiellement dans le domaine de l'environnement et de l'énergie.

Les principaux projets incluent l'arborisation du canton, le développement d'infrastructures écologiques, les mesures qui favorisent une agriculture durable et résiliente, ainsi que la remise à ciel ouvert de l'Aire et de la Drize dans le secteur du PAV. Un intérêt particulier est porté sur les subventions à des tiers privés favorisant l'assainissement énergétique des bâtiments et l'électromobilité.

Durant la période 2025-2034, l'Etat envisage d'investir un montant total de 1'578 millions dans les domaines de l'environnement et l'énergie. Plus de 7% de ces investissements sont dédiés au renouvellement et au maintien des actifs existants, soit 112 millions. Le solde de 1'466 millions est destiné à la création ou l'acquisition de nouveaux actifs et aux versements des subventions d'investissement à des tiers dont les principaux sur la période du PII sont :

Projets principaux <i>en millions de francs</i>	Coût total ⁽¹⁾	Montant sur la période 2025-2034	Loi votée
	Net	Net	
Assainissement énergétique - subventions	500	490	✓
Arborisation du canton (phases I à III)	612	408	
Electromobilité et réseau de bornes électriques - subventions	169	129	
Renaturation Aire et Drize du secteur PAV (étapes 1 à 4)	201	110	✓ ⁽²⁾
Infrastructures agricoles durables et agriculture résiliente	240	87	✓ ⁽³⁾
Infrastructures écologiques	150	84	
Zone portuaire et de loisirs du Vengeron	56	55	✓
Pour un Rhône plus vivant	30	30	
Evolution du système d'information de l'office cantonal de l'énergie	14	14	
Cadastre PFAS et munition du lac	9	9	

⁽¹⁾ Le montant indiqué est la part des dépenses prévues incombant au canton, déduction faite de recettes à recevoir (subvention fédérale par exemple) pour la totalité du projet (y compris des études).

⁽²⁾ La loi 13167, ouvrant un crédit d'investissement de 61 millions pour la première étape, a été votée.

⁽³⁾ La loi 13223 ouvrant un crédit d'investissement de 40 millions pour le versement de subvention sera complétée par un projet de loi qui sera déposé pour financer des infrastructures en faveur d'une agriculture et alimentation résilientes.

Sécurité, population et justice



Nouveau bâtiment de la police internationale

Le PII est complété par un bâtiment abritant notamment l'unité diplomatique et aéroportuaire (UDIPA - anciennement Police Internationale) et le centre de coopération police douane (CCPD), ainsi que le démarrage des travaux pour un nouveau palais de justice.

1'272 millions

Le PII prévoit la mise en œuvre de la loi sur la planification pénitentiaire (LPPén) (L 13141), laquelle permettra de garantir l'exécution des privations de liberté dans des conditions conformes aux standards nationaux et internationaux.

Des bâtiments distincts accueilleront les personnes détenues en fonction de leur genre, âge et type de mesure de privation de liberté auxquelles elles sont soumises. Il prévoit également de regrouper les services opérationnels de la police dans de nouveaux locaux sur le site du Sapay.

Durant la période 2025-2034, l'Etat envisage d'investir un montant total de 1'272 millions dans les domaines de la sécurité, population et justice. 24% de ces investissements sont dédiés au renouvellement et au maintien des actifs existants, soit 307 millions. Le solde de 965 millions est destiné à la création ou l'acquisition de nouveaux actifs dont les principaux sur la période du PII sont :

Projets principaux <i>en millions de francs</i>	Coût total ⁽¹⁾	Montant sur la période 2025-2034	Loi votée
	Net	Net	
Champ-Dollon II - détention avant jugement hommes	328	314 ⁽²⁾	
Plan directeur des bâtiments principaux de la Police cantonale genevoise	270	168	
Nouveau Palais de justice	254	153	
Bâtiment UDIPA (ex-police internationale)	81	73	✓
Bâtiment de détention exécution de peines hommes	189	49	
Bâtiments de détention pour femmes	46	46	
Evolution des systèmes d'information pour la police et la détention	36	29	— ⁽³⁾
Centre Sécurité Lac - Police de la Navigation	24	24	
Dématérialisation de la justice (projet Justitia 4.0)	26	21	✓
Bâtiments de détention pour mineurs et jeunes adultes	36	18	

⁽¹⁾ Le montant indiqué est la part des dépenses prévues incombant au canton, déduction faite de recettes à recevoir (subvention fédérale par exemple) pour la totalité du projet (y compris des études).

⁽²⁾ Le montant comprend le projet d'études et la construction du Champ-Dollon II, ainsi que le projet du bâtiment technique et de boucle énergétique à Puplinge, qui est une étape nécessaire pour la réalisation du Champ-Dollon II.

⁽³⁾ Cette ligne inclut neuf projets informatiques, dont trois ont déjà été votés (L 12147, L 16115 et L 13226, pour un montant total net de 9 millions).

Santé



HUG – Master plan zone nord

1'055 millions

Parmi les principaux projets retenus dans le PII 2025-2034 figurent la construction de l'hôpital des enfants, de la clinique de psychiatrie générale adulte ou encore des constructions et rénovations de bâtiments dans la zone nord du site Cluse Roseraie des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). En outre, débutent les travaux de rénovation des bâtiments dits des 3A sur le site de Loëx (Arve, Aire, Allondon) et se poursuit la dernière étape de la rénovation de la maternité.

Le PII prévoit également d'investir pour l'amélioration des équipements, systèmes d'information et conditions d'accueil dans les bâtiments hospitaliers du canton.

Durant la période 2025-2034, l'Etat envisage d'investir un montant total de 1'055 millions dans le domaine de la santé. Près de 45% de ces investissements sont dédiés au renouvellement et au maintien des actifs existants, soit 476 millions. Le solde de 579 millions est destiné à la rénovation de bâtiments et à la création ou l'acquisition de nouveaux actifs dont les principaux sur la période du PII sont :

Projets principaux <i>en millions de francs</i>	Coût total ⁽¹⁾	Montant sur la période 2025-2034	Loi votée
	Net	Net	
HUG - Bâtiments du master plan zone nord - subvention	346	109	- ⁽²⁾
HUG - Clinique de psychiatrie générale	100	100	
Hôpital des Enfants	100	77	✓ (études) ⁽³⁾
Rénovation partielle des pavillons (3A) de l'Hôpital de Loëx	79	76	✓ (études) ⁽⁴⁾
Maternité 4 ^{ème} étape	52	49	✓
HUG - Systèmes d'information	45	36	✓ ⁽⁵⁾
Santé numérique (partenariat HUG, IMAD et administration cantonale)	18	16	✓
HUG - Rénovation et agrandissement des blocs opératoires - Phase 2 et 2.2 - subvention	31	15	✓ ⁽⁶⁾
Relogement du Quai 9	5	5	

⁽¹⁾ Le montant indiqué est la part des dépenses prévues incombant au canton, déduction faite de recettes à recevoir (subvention fédérale par exemple) pour la totalité du projet (y compris des études).

⁽²⁾ Le montant ne concerne que les subventions d'investissement versées par l'Etat de Genève aux HUG.

⁽³⁾ Le coût total du projet est estimé, à ce jour, à environ 315 millions, dont 100 millions de subventions de l'Etat, le reste étant financé directement par les HUG et des tiers privés.

⁽⁴⁾ Tout projet de rénovation dépassant le seuil de 20 millions par bâtiment doit faire l'objet d'un crédit d'ouvrage.

⁽⁵⁾ La loi 12855 (dossier patient informatisé) a été votée. Deux autres projets informatiques pour les HUG seront déposés ultérieurement.

⁽⁶⁾ La loi 12724 pour la phase 2 a déjà été votée. Le projet de loi pour la phase 2.2 sera déposé ultérieurement.

Aménagement et logement



164 logements d'utilité publique de type HLM, sis chemin des Campanules 2, 4, 6, sur la commune de Vernier

492 millions

Le Conseil d'Etat veillera à la concrétisation des quartiers au sein des grands projets de logements, à l'instar des Communaux d'Ambilly, des Cherpines, de Bernex, des Grands Esserts et du PAV.

De plus, afin de développer le parc de logements d'utilité publique (LUP), l'Etat de Genève ambitionne d'investir 35 millions chaque année jusqu'à ce que la part de LUP atteigne 20% du parc locatif cantonal.

Durant la période 2025-2034, l'Etat envisage d'investir un montant total de 492 millions dans le domaine de l'aménagement et du logement. Environ 6% de ces investissements sont dédiés au renouvellement et au maintien des actifs existants, soit 32 millions. Le solde de 460 millions est destiné à la création ou l'acquisition de nouveaux actifs dont les principaux sur la période du PII sont :

Projets principaux <i>en millions de francs</i>	Coût total ⁽¹⁾	Montant sur la période 2025-2034	Loi votée
	Net	Net	
Construction de logements d'utilité publique		350	✓ ⁽²⁾
Contribution du canton au fonds pour le développement urbain	45	25	✓ ⁽³⁾
Re-Création : végétalisation et adaptation climatique des écoles secondaires	17	14	✓ ⁽⁴⁾
Dématérialisation complète des processus du logement et de la planification foncière	14	13	
Post autorisation de construire, suivi, contrôle conformité et infractions	12	11	✓
Reconstruction du bâtiment B de la Cité universitaire - subventions	11	11	
Protection des patrimoines bâtis - subventions	8	8	

⁽¹⁾ Le montant indiqué est la part des dépenses prévues incombant au canton, déduction faite de recettes à recevoir (subvention fédérale par exemple) pour la totalité du projet (y compris des études).

⁽²⁾ La loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP – L 4 06) ne prévoit pas de crédit pluriannuel, mais fixe un objectif de proportion de logements d'utilité publique dans le parc immobilier du canton.

⁽³⁾ Une contribution annuelle de 2,5 millions est prévue dans la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (LFIDU) jusqu'à la fin de la vingtième année depuis la date de l'entrée en vigueur de la loi. La loi 11941 couvre les contributions jusqu'en 2025.

⁽⁴⁾ La loi votée concerne le CO de Sécheron (L 13074). D'autres projets de lois seront déposés ultérieurement.

Autres domaines de l'action publique

2'764 millions

Prestations transversales : transitions numérique et écologique



Evolution des systèmes d'information, de communication et du numérique au service de la population

L'Etat investira pour renforcer la cyberadministration afin de mieux répondre aux besoins émergents de la population et des entreprises.

Il s'agira, par exemple, de poursuivre la refonte des systèmes d'information de l'Etat en vue de l'application du principe du « Once-Only » (principe de la collecte unique des données des personnes physiques et morales).

Dans le cadre de la transition énergétique, l'Etat financera la rénovation, la transformation, la construction et l'assainissement de ses bâtiments, y compris la mise en conformité de leurs fenêtres, toitures et des autres embrasures en façade.

Culture, sport et loisirs



L'Etat financera un centre de formation pour favoriser la relève du football genevois

Dans le domaine du sport, les principaux investissements concernent la construction d'infrastructures dédiées aux équipes de football professionnelles féminines et masculines et aux équipes de l'Académie du Servette FC. La construction de la nouvelle patinoire du Trèfle-Blanc permettra de répondre aux besoins croissants en surfaces de glace et de promouvoir l'activité physique et sportive, notamment auprès de la jeunesse. Elle offrira un cadre idéal aux activités des clubs de hockey et de patinage artistique. Le grand public pourra également en profiter grâce à une large accessibilité.

Dans le domaine de la culture, l'Etat participera aux financements des travaux de rénovation des machineries du Grand Théâtre, à la création d'un musée de la bande dessinée, ainsi qu'à la réaffectation du bâtiment de Porteous.

Impôts, finances, autorités et gouvernance

Les autorités genevoises financeront, conjointement avec la Confédération, la modernisation des structures et des prestations de conférences ainsi que la rénovation et la construction de bâtiments nécessaires pour maintenir les conditions d'attractivité de la Genève internationale dans un contexte de concurrence accrue.

L'Etat continuera à investir dans la simplification et l'amélioration des outils informatiques, dont le développement du SIC fiscal afin, notamment, de faciliter les interactions avec les contribuables.

Enfin, l'Etat financera les outils nécessaires à la réintroduction du vote électronique à Genève.



Bâtiment de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)

Economie et emploi

Pour améliorer les prestations de l'Etat dans le domaine de l'économie et de l'emploi, les systèmes d'information de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et de l'office cantonal de l'emploi (OCE) seront modernisés.



Autres domaines de l'action publique (suite)

Cohésion sociale



Dans le domaine de la cohésion sociale, les principaux investissements concernent la rénovation des bâtiments des établissements publics pour l'intégration (EPI), plus particulièrement sur le site de la Combe, ainsi que la rénovation des bâtiments des établissements accueillant les personnes handicapées (EPH).

La transition numérique se poursuivra avec la refonte des systèmes d'information de l'administration fiscale cantonale, de l'action sociale et de la protection des personnes adultes sous curatelle. Le système d'information de l'Hospice général continuera son évolution.

Durant la période 2025-2034, l'Etat envisage d'investir un montant total de 2'764 millions dans les autres domaines de l'action publique. Plus de 35% de ces investissements sont dédiés au renouvellement et au maintien des actifs existants, soit 956 millions. Le solde de 1'808 millions est destiné à la rénovation de bâtiments et la création ou l'acquisition de nouveaux actifs dont les principaux sur la période du PII sont :

Projets principaux <i>en millions de francs</i>	Coût total ⁽¹⁾	Montant sur la période 2025-2034	Loi votée
	Net	Net	
Assainissement et mise en conformité énergétique des bâtiments propriété de l'Etat	1'247	975	✓
Subventions pour la Genève internationale	- ⁽⁵⁾	189	
Nouvelle patinoire du Trèfle-Blanc	150	146	✓ (études)
Construction du nouveau pôle football cantonal	98	98	
Facilitation des interactions avec l'administration fiscale cantonale	65	52	✓ ⁽²⁾
Transformation et rénovation des EPI et EPH	75	75	✓ ⁽³⁾
Evolution de la plateforme de cyberadministration, dont « Once-Only »	25	25	✓
Refonte du système d'information de l'action sociale	36	25	✓ (études)
Acquisitions de terrains et de bâtiments	60	22	✓ ⁽⁴⁾
Intégration du Vote Electronique de la Poste Suisse pour le canton de Genève	3	2	

⁽¹⁾ Le montant indiqué est la part des dépenses prévues incombant au canton, déduction faite de recettes à recevoir (subvention fédérale par exemple) pour la totalité du projet (y compris des études).

⁽²⁾ La loi 13067 ouvrant un crédit d'investissement a déjà été votée. Un nouveau projet sera déposé pour la suite du programme.

⁽³⁾ Tout projet de rénovation dépassant le seuil de 20 millions par bâtiment doit faire l'objet d'un crédit d'ouvrage. Une loi (L 13308) et plusieurs intentions concernent ces investissements.

⁽⁴⁾ Loi 12243 ouvrant un crédit d'investissement pour l'acquisition de terrains et bâtiments au gré des opportunités. Un nouveau projet de loi sera déposé lorsque le crédit de la loi 12243 sera dépensé.

⁽⁵⁾ La répartition du financement entre la Confédération et les autorités genevoises faisant encore l'objet de discussions, le coût total net pour l'Etat n'est pas défini.